



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 juin 2016 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
M. Michael Chartrand, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 20 h 08.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 08.

Le président lève la séance à 20 h 10.

La période de questions des membres du conseil se termine à 20 h 14.

10.02

CA16 12115

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2016 soit adopté, en y retirant l'article 30.02 et en y ajoutant les articles suivants :

- 10.07 Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le respect de la Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal;
- 51.01 Nommer Mme Viviana Iturriaga Espinoza, secrétaire-rechercheuse, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

10.03

CA16 12116

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016, à 19 h

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 3 mai 2016, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA16 12117

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 20 mai 2016, à 9 h 30

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 20 mai 2016, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA16 12118

Rapport du maire Luis Miranda concernant l'exécution de travaux d'aqueduc d'urgence sur les boulevards Louis-H.-La Fontaine et des Roseraies, pendant la période du 26 au 29 février 2016 (cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes)

Considérant qu'en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire peut, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population, décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat pour remédier à la situation et qu'il a le devoir de faire un rapport motivé au conseil;

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du rapport de monsieur le maire Luis Miranda daté du 30 mai 2016, relativement à l'adjudication d'un contrat à la compagnie Michaudville inc., pour des travaux d'aqueduc d'urgence sur les boulevards Louis-H.-La Fontaine et des Roseraies, du 26 au 29 février 2016.

ADOPTÉE

10.06 1162072007

CA16 12119

Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le respect de la Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal (projet de loi 33)

ATTENDU QUE Le 18 décembre 2003, le gouvernement du Québec adoptait la Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal (projet de loi 33), par laquelle il reconnaissait le gouvernement de proximité des arrondissements et leur accordait des pouvoirs et compétences spécifiques et nécessaires pour mener à bien leurs responsabilités;

ATTENDU QUE parmi les pouvoirs et compétences accordées par la Loi 33, les arrondissements élisent leurs représentants au suffrage universel, ils peuvent créer des services et nommer des directeurs, tout comme acquérir des immeubles, adopter des règlements d'emprunts et voir à la dotation du personnel;

ATTENDU QUE sur la base de cette Charte de la Ville de Montréal amendée par le projet de loi 33, les Angevines et Angevins, bien que majoritaires dans leur désir de défusionner, sont demeurés à l'intérieur de la nouvelle Ville de Montréal lors du référendum du 20 juin 2004;

ATTENDU QUE l'esprit de cette Loi est la reconnaissance et le respect de la volonté des électeurs dans le choix de leurs représentants et dans les décisions les touchant de près, soient-elles de nature administrative ou autre;

ATTENDU QUE cette Loi prévoit, de manière exceptionnelle, lorsque les élus qui composent le conseil de ville estiment qu'il en va de l'intérêt général de la ville, qu'il se déclare compétent à l'égard de l'exercice d'une compétence ou d'un pouvoir que la loi attribue à tous les arrondissements;

ATTENDU QUE cette exception prévue par la Loi devient la norme depuis l'élection du maire Denis Coderre, en novembre 2013, puisque la centralisation des pouvoirs et compétences des arrondissements, tels qu'en matière d'approvisionnement, en dotation et confection de la paie, tout comme dans la gestion de l'application du règlement de stationnement et dans le déclenchement des opérations de déneigement se succèdent et se multiplient;

ATTENDU QUE le maire Coderre prévoit continuer à centraliser les pouvoirs et les compétences des arrondissements pour ce qui est de la gestion des contrats de déneigement, la gestion du matériel roulant et la gestion immobilière;

ATTENDU QUE l'utilisation fréquente de cette procédure d'exception prévue à la Loi dénature l'esprit même de la Loi 33 et les termes sur lesquels les citoyennes et les citoyens se sont prononcés le 20 juin 2004;

ATTENDU QUE le maire Coderre a soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son propre projet de loi visant à retirer aux arrondissements la majorité des pouvoirs accordés par le projet de loi 33;

ATTENDU QUE le projet de loi du maire Coderre n'a pas été adopté par l'Assemblée nationale et qu'aucun projet de loi du gouvernement du Québec, modifiant dans ce sens la Charte de la Ville de Montréal, n'a été adopté;

En conséquence :

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, de veiller à assurer que l'esprit de la Loi 33 - qui est la base sur laquelle les commettants d'Anjou ont décidé de demeurer au sein de la Ville de Montréal – soit respecté;

Que la présente résolution soit transmise à tous les arrondissements de la Ville de Montréal;

ADOPTÉE

Dissidence : Michelle Di Genova Zammit

10.07 1166660001

CA16 12120

Ratifier le versement d'une contribution financière de 100 \$ au Cercle des anciens du 4 de Maisonneuve dans le cadre du 75e anniversaire de l'Escadron 4 de Maisonneuve, célébré le 28 mai 2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De ratifier le versement d'une contribution financière de 100 \$ au Cercle des anciens du 4 de Maisonneuve dans le cadre du 75e anniversaire de l'Escadron 4 de Maisonneuve, célébré le 28 mai 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1160507021

CA16 12121

Accorder un soutien financier au montant 93 522,80 \$ au Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA) et à Opération surveillance Anjou (OSA), dans des projets de quartier pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal en 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 93 522,80 \$, soit un montant de 45 700 \$ à l'organisme Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA), pour son projet « Chanter Montréal, chanter Anjou », et un montant de 47 822,80 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA), pour son projet « Sur les traces d'Anjou »;

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal — arrondissement d'Anjou et lesdits organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier, lesquels sont joints au sommaire décisionnel numéro 1160556009 endossé par M. Martin Savaria, Directeur de la Culture, du sports, des Loisirs et du Développement social, en date du 30 mai 2016;

D'autoriser M. Martin Savaria, Directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal — arrondissement d'Anjou, lesdites conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1160556009

CA16 12122

Autoriser une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets pour la Journée fèves au lard de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets à raison de 7 \$ chacun, à l'activité de levée de fonds qui se tiendra le 14 octobre 2016 dans le cadre de la 50e édition de la journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1160556008

CA16 12123

Adjuger le contrat 16-15092, relatif à la fourniture d'une souffleuse automobile, à la compagnie J.A. Larue inc., au montant de 413 735,24 \$

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 413 735,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une souffleuse automotrice;

D'adjuger à la compagnie J.A. Larue inc., soumissionnaire unique et conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 30 mars 2016, soit au montant total de 413 735,24 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 16-15092;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1162071002

CA16 12124

Approuver le renouvellement du bail intervenu avec Mme Isabel Santos pour la location d'un terrain situé sur l'avenue Baldwin (lot 1 111 898) aux fins de stationnement public pour automobiles dans le cadre du projet de réaménagement et de verdissement de l'avenue de Chaumont

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 7 200 \$ pour la location d'un terrain situé sur l'avenue Baldwin, pour une période d'un an;

De se prévaloir de l'option de renouvellement incluse au bail approuvé en vertu de la résolution CA15 12150 du 2 juin 2015, telle que modifiée par la résolution CA15 12317 du 1er décembre 2015, par laquelle la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou loue de Mme Isabel Santos, un terrain désigné comme étant le lot numéro 1 111 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, servant à aménager un stationnement public temporaire dans le cadre du projet pilote de réaménagement et de verdissement de l'avenue de Chaumont, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, le tout, selon les termes et conditions contenus audit bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1160739006

CA16 12125

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 16 avril au 20 mai 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'avril 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 16 avril au 20 mai 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'avril 2016.

ADOPTÉE

30.01 1162911005

CA16 12126

Modifier la résolution CA16 12057 du 1er mars 2016 relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7273, boulevard des Galeries-d'Anjou

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 mai 2016 en regard de la modification de l'agrandissement;

En conséquence:

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA16 12057, adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 1er mars 2016, relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de modification de la façade principale du bâtiment commercial situé au 7273 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur les lots numéros 1 005 108 et 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'élévation et de perspectives réalisé par la firme Enseignes Barbo inc., révisé en date du 22 avril 2016, lequel remplace les plans réalisés par la firme Stendel & Reich révisés en date du 3 février 2016;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification des enseignes du bâtiment précité conformément aux plans réalisés par la firme Enseignes Barbo inc., révisés en date des 6 et 12 avril 2016, lesquels remplacent les plans révisés en date des 26 et 27 janvier 2016;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1167133004

CA16 12127

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7701, boulevard Yves-Prévost

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de la façade principale du bâtiment résidentiel situé au 7701 du boulevard Yves-Prévost, sur le lot numéro 1 114 186 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans et photomontage réalisés par la firme Développement Zoneverte inc., en date du 7 avril 2016;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1167133009

CA16 12128

Autoriser des fermetures de rues lors du concert sur l'herbe qui se tiendra sur l'aire gazonnée de l'aréna Chaumont, le 1er août 2016, de 17 h à 22 h

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la tenue d'un concert sur l'herbe sur l'aire gazonnée de l'aréna Chaumont, le lundi 1er août 2016. En cas de pluie, cette activité sera annulée;

D'autoriser, à cette fin, la fermeture temporaire de l'avenue Chaumont, entre l'avenue des Ormeaux et l'avenue Mousseau, le lundi 1er août 2016, de 17 h à 22 h.

ADOPTÉE

40.03 1160965008

CA16 12129

Édicter une ordonnance pour l'application du règlement 04-041 sur les pesticides

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro RVM 04-041-O.4 au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), désignant M. Robert Chicoine, Directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises, et M. Réal Lafleur, Directeur des Travaux publics, aux fins de l'application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 27 dudit règlement;

La présente ordonnance remplace l'ordonnance O-4 du 8 février 2011.

ADOPTÉE

40.04 1162072008

M-2016-12

Avis de motion - Règlement autorisant l'octroi d'un permis de construction d'un centre de la petite enfance sur une partie du lot 1 006 048, situé sur la rue Jarry Est (RCA 126)

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 126, autorisant l'octroi d'un permis de construction d'un centre de la petite enfance sur une partie du lot numéro 1 006 048, situé sur la rue Jarry Est.

40.05 1165947005

CA16 12130

Nommer Mme Viviana Iturriaga, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De nommer Mme Viviana Iturriaga, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

51.01 1160558012

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 avril 2016.

60.01 1167133010

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics et développement du territoire, tenue le 6 avril 2016.

60.02 1160507018

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communication et greffe, tenue le 4 avril 2016.

60.03 1160507019

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 7 avril 2016.

60.04 1160507020

CA16 12131

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 5 juillet 2016.